



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICHI
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Didier RELOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Céline RABUT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Programme Territoire accéléré Logement d'Abord - Conventions de mise en œuvre****Programme Territoire accéléré Logement d'Abord – conventions de mise en œuvre**

Dijon Métropole a signé fin 2021 la convention « territoire accéléré de mise en œuvre du plan Logement d'Abord » avec l'attribution d'une subvention annuelle de 494 000 € de l'Etat pour assurer la déclinaison du programme d'actions retenu au niveau national.

1/ Le logement d'abord est une politique pilotée par les services de l'Etat sur le département avec ses déclinaisons sur le territoire métropolitain. Le projet de territoire de mise en œuvre accélérée vise à accompagner une dynamique d'acteurs sur une fluidification des réponses pour favoriser le parcours logement des personnes à la rue et sans domicile stable :

→ En agissant sur :

- l'accès à un logement par la production et l'attribution de logements dans le parc public, par la mobilisation du parc de logements privés à des fins sociales, par le renforcement de mesures d'accompagnement individuelles et collectives adaptées aux situations et mieux coordonnées,

- le maintien dans le logement par le renforcement d'actions préventives et d'aller-vers les publics dans le cadre d'expulsion locative, par le meilleur repérage et la sécurisation de fragilités identifiées dans l'accompagnement des publics,

→ En favorisant pour les personnes concernées les logiques de parcours par le renforcement des coopérations et d'inclusion par la mobilisation des dispositifs de droit commun et l'accès au droit commun tout en conservant l'accès à des dispositifs spécialisés lorsque c'est nécessaire.

→ En améliorant la connaissance des publics, l'exercice de leur citoyenneté et l'accompagnement aux changements des pratiques des professionnels pour favoriser leur liberté de choix et renforcer leur capacité d'agir.

Un dialogue de gestion avec la délégation interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement (DIHAL) a été organisé le 25 mai dernier, en présence de la DDETS Côte d'Or, permettant de faire un point d'avancement de l'exécution de la convention et des besoins de financement sur la seconde année de mise en œuvre.

2/ La démarche de mise en œuvre a été lancée à l'automne 2021, avec des travaux initiés sur des thématiques ciblées comme prioritaires en phase de démarrage. Elle trouve une première traduction à travers la formalisation de conventions attributives de subvention pour la réalisation des actions suivantes :

▫ La mise en place d'une commission de coordination des accompagnements (CCA) :

Des mesures spécialisées d'accompagnement existent sur le territoire de la Métropole, financées par l'Etat, par Dijon Métropole et par d'autres financeurs. Il s'agit dans une première étape de structuration de mettre en place une instance unique chargée d'étudier les demandes d'accompagnement présentées par les travailleurs sociaux et de décider de la mesure la plus appropriée pour répondre à la situation d'un ménage avec mobilisation des prestations existantes dans leur format actuel. Le périmètre a été circonscrit à 6 mesures. L'objectif dans une seconde phase de structuration est de supprimer la référence à une prestation existante et de partir des besoins du ménage pour construire une réponse d'accompagnement personnalisée et adaptée. L'animation de cette instance est assurée par Dijon Métropole et par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) Côte d'Or. La commission se compose de membres permanents (représentant Dijon métropole, représentant Etat, représentant UDCCAS, représentants des bailleurs publics,

représentants des opérateurs en charge des mesures, représentants du Conseil Départemental) et de membres invités.

> Dans le cadre du Territoire Accéléré Logement d'Abord, Dijon Métropole finance un mi-temps de secrétariat positionné au sein du SIAO Côte-d'Or pour l'organisation de cette instance, qui s'est réuni pour la première fois le 28 juin.

→ Budget 2022 : 14 862 € / Prévision budget 2023 : 21 564 €

▫ Le développement d'actions collectives sur le « savoir habiter » dans un logement :

Il s'agit de proposer des actions d'information/sensibilisation dans le cadre d'un accès à un logement pour découvrir les bons gestes à adopter pour occuper les lieux et favoriser l'autonomie dans la gestion du quotidien pour un public ciblé, en prenant appui sur l'appartement pédagogique (APPED) géré par Habitat et Humanisme sur le quartier de la Fontaine d'Ouche.

> Dijon Métropole apporte des financements permettant d'augmenter le temps de l'animatrice (0,5 ETP) et ainsi de développer des ateliers de sensibilisation à l'outil APPED pour les travailleurs sociaux du territoire et de renforcer la proposition d'ateliers thématiques (économies d'énergies, remise des clés, tri des déchets...) pour des personnes repérées et volontaires pour y participer et adressées par les intervenants sociaux sur la métropole (travailleurs sociaux de droit commun et professionnels des structures d'hébergement/logement). Des indicateurs de suivi ont été définis pour évaluer cette action.

→ Budget 2022 : 18 000 € / Prévision budget 2023 : 25 000 €

▫ La construction d'une démarche de pilotage de l'observation sociale du sans-abrisme sur le territoire :

Il s'agit d'améliorer la connaissance des publics en situation de sans-abrisme sur Dijon-Métropole, en développant dans une visée dynamique et en s'appuyant sur les partenaires clés disposant de données un outil de pilotage de l'observation pour permettre l'amélioration des réponses à apporter aux problématiques repérées et aux besoins identifiés.

> Dijon Métropole finance une prestation d'accompagnement par l'association Tank Entreprise et pauvreté pour le déploiement d'une démarche de pilotage de l'observation sociale avec la réalisation d'une étude de faisabilité et de préfiguration. Ce cabinet associatif intervient aujourd'hui sur d'autres territoires accélérés pour la conduite d'une même démarche.

→ Budget 2022 : 12 000 € / Prévision budget 2023 : 30 000 €

En parallèle de ces conventions de financement de prestations, une consultation a été lancée le 24 mai visant à proposer à l'automne 2022 une formation sur l'aller-vers pour les intervenants sociaux des collectivités locales (CCAS et Conseil Départemental) et des structures du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion pour permettre l'adaptation de leurs postures professionnelles et favoriser l'évolution des processus de travail pour un meilleur accompagnement des publics Logement d'abord. Le choix du prestataire a été réalisé courant juin.

3/ D'autres travaux actuellement sont en cours qui trouveront une concrétisation sur le second semestre 2022 :

- la mise en place d'une plateforme logement (captation et gestion de logements dans le parc privé) avec une agence immobilière sociale (AIS) prenant appui sur une communication institutionnelle sur le dispositif location solidaire et les avantages financiers locaux.

- le renforcement dans une logique préventive de visites d'aller-vers par les travailleurs sociaux (CCAS et service social métropolitain) sur les lieux de vie des personnes concernées par une procédure d'expulsion locative.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions de mise en œuvre du programme Territoire accéléré Logement d'Abord annexées à la présente délibération et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement des actions, objet de ces conventions, sur le budget du programme Territoire accéléré Logement d'Abord.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	